

**COMPTE-RENDU DU
 CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

du 26 janvier 2015

Le 26 janvier 2015, le Conseil de la Communauté de Communes DOMBES SAONE VALLEE, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Bernard GRISON au siège de la Communauté de communes DOMBES SAONE VALLEE.

Présents : Isabelle ACHARD, Jean-Claude AUBERT, Nathalie BARDE, Marie Jeanne BEGUET, Jean-José BETTIOL (Pouvoir Daniel DOMPOINT), Hubert BONNET, Christine CIOLFI, Pascal CUNY, Michel DUROUSSIN (Pouvoir Brigitte COULON), Olivier EYRAUD, Christine FORNES, Bernard GRISON, Béatrice GUERIN, Bruno HENRY, Vincent LAUTIER, Gaëlle LICHTLE, Sylvie MICHEL, Richard PACCAUD, Marc PECHOUX, Pierre PERNET, Michel RAYMOND, Bernard REY, Anny SANLAVILLE, Etienne SERRAT, Richard SIMMINI, Danielle SIMON, Martial THEVENET, Claude TRASSARD, Frédéric VALLOS, Dominique VIAL.

Absents excusés : Christian BAISE (Pouvoir Etienne SERRAT), Michel BRISON (Pouvoir Claude TRASSARD), Noël CHEYNET (Pouvoir Dominique VIAL), Brigitte COULON (remplacée par Michel DUROUSSIN), Daniel DOMPOINT (remplacé par Jean-José BETTIOL) Yves DUMOULIN (Pouvoir Richard SIMMINI), Jacky DUTRUC (Pouvoir Nathalie BARDE), Raymond MOUSSY (Marie Christine THEVENET), Chantal NOEL (Pouvoir Anny SANLAVILLE).

Secrétaire de séance : Pierre PERNET

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PRECEDENTE :

Le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2014 n'appelle pas de remarques ; il est adopté à l'unanimité.

INFORMATIONS PREALABLES :

Décisions prises par délégation du Conseil communautaire Dombes Saône Vallée :

1. Bureau

↳ Délibérations :

- 2014B08 – Culture-Demande de subvention pour le mobilier de la médiathèque La Passerelle
- 2014B09 – Tourisme-Demande de subvention pour les rendez-vous aux jardins 2015

2. Président

↳ Marchés en procédure adaptée :

- **Assistance à Maitrise d'Ouvrage pour le renouvellement et le suivi des contrats d'exploitation des transports publics**
 Trans ID (84) pour un montant total de 48 155 € HT

↳ Finances

- **Budget principal : Exercice 2014 - Virement de crédits des dépenses imprévues.**

Crédits pour le versement du FNGIR 2014.

IMPUTATION	NATURE	MONTANT	IMPUTATION	NATURE	MONTANT
022-01	Dépenses imprévues	-1 €	73923-01	Reversement sur FNGIR	1 €

• **Budget immobilier d'entreprises Saône-Vallée-Exercice 2014 - Virement de crédits des dépenses imprévues.**

Prise en charges de la commission de l'emprunt de la Banque postale n° MON501858

IMPUTATION	NATURE	MONTANT	IMPUTATION	NATURE	MONTANT
022-01	Dépenses imprévues	-3 000 €	627-01	Services bancaires et assimilés	3 000 €

Dossier inscrit en urgence

Le Président indique au conseil qu'un dossier non prévu à l'ordre du jour doit être soumis en urgence au conseil. Il s'agit de l'approbation de l'avant projet détaillé du gymnase du nouveau collège de Trévoux à Saint Didier de Formans. Une note complémentaire a été adressée au conseil à ce sujet.

Le Président demande l'approbation du conseil pour traiter de ce dossier en urgence.

Le conseil accepte à l'unanimité de déclarer l'urgence pour ce dossier.

Dates des prochaines réunions :

Jeudi 05 février 2015 18h30 : Bureau communautaire

Lundi 23 février 2015 20h30 : Conseil communautaire (Débat d'orientation budgétaire)

Samedi 28 février 2015 8h30 à 13h00 : Séminaire orientations à Cibeins

Jeudi 12 mars 2015 18h30 : Bureau communautaire (bilan séminaire ; préparation budgets)

Lundi 30 mars 2015 20h30 : Conseil communautaire (vote budgets)

ORDRE DU JOUR :

1. DECISION MODIFICATIVE DU BUDGET PRINCIPAL (COTISATION MINIMALE CFE DES MICRO-ENTREPRISES)

M. le Président indique au Conseil que les autos-entrepreneurs et les entrepreneurs individuels, exerçant une nouvelle activité commerciale, artisanale ou libérale en micro-entreprises et sous le régime micro-social, sont exonérés de la cotisation foncière des entreprises (CFE).

L'Etat, dans le cadre de la Loi de Finances a décidé d'exonérer de CFE les auto-entrepreneurs et prend à sa charge cette mesure pour cette catégorie de professionnels pendant deux ans. Or, la Loi de Finances rectificative du 18 juillet 2014 est à la fois venue abroger ce dispositif à compter de 2014 et modifier la prise en charge de cette exonération au titre de l'année 2013. Celle-ci est désormais répartie à 50 % entre l'Etat et les collectivités locales.

La Communauté de Communes doit donc prendre à sa charge 50 % de l'exonération de CFE des micro-entrepreneurs au titre de l'année 2013 ; le montant de ces exonérations pour la CCDSV s'élève à 26 729 €. Les crédits n'étant pas prévus au budget principal de la Communauté de Communes, il est proposé de le modifier en augmentant les crédits de dépenses du compte 7391178-01 (BMCFE) de + 26 729 €. Cet ajustement est équilibré par la réduction du compte 6875-0200 (provisions pour risques) de - 26 729 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des présents a décidé d'adopter la décision modificative n°4 du Budget Principal pour l'exercice 2014 telle que ci-dessous, équilibrée en section de fonctionnement à 0,00 € :

FONCTIONNEMENT				Dépenses		
n°Chap	n° compte	n°service	Libellés	BP 2014	Modification proposée	Total après DM
014	7391178	01	Restitutions pour dégrèvement	0,00	26 729,00	26 729,00
68	6875	0200	Provision pour risques et charges	29 794,00	-26 729,00	3 065,00
			TOTAL	29 794,00	0,00	29 794,00

2. ADMISSION DE TITRES EN NON VALEUR (TRANSPORTS SCOLAIRES)

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé des transports, indique que sur proposition du Trésorier de Trévoux, deux titres d'un montant global de 40 €, peuvent être admis en non-valeur sachant que le montant des créances à recouvrer est inférieur au seuil de poursuite.

Il s'agit de pénalités de retard appliquées à deux administrés qui ont remis leur dossier de demande d'inscription au transport scolaire pour leur enfant au-delà de la date limite fixée au 13 juillet 2013, pour l'année scolaire 2013-2014 à hauteur de 20 € chacune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité admet en non-valeur les titres pour un montant global de 40 €, les crédits étant prévus au Budget Transports 2015.

3 ACQUISITION HISTORIAL DU CURE D'ARS

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé du Tourisme, présente le projet d'acquisition du musée de cires dit Historial du Saint Curé d'Ars et notamment le contexte, les enjeux et l'urgence de ce dossier.

Il rappelle que le Bureau du 26 juin 2014, a donné son accord pour entamer des négociations financières avec le propriétaire en vue d'une éventuelle acquisition.

Ce musée, situé sur la commune d'Ars, parcelle A 0274, comprend une superficie totale de 565 m² dont : un espace accueil et boutique, un espace muséographique de 307 m² et un plateau de 103 m² à aménager.

L'analyse technique, muséographique et financière de l'exploitation du musée, réalisée par les services de la CCDSV durant l'automne dernier, est présentée au Conseil communautaire.

Il est également rappelé, qu'Ars est le 1^{er} site visité du département de l'Ain (450 000 visiteurs / an en moyenne) et que la mise en tourisme de l'offre culturelle d'Ars constitue un enjeu fort pour la CCDSV, pour la Dombes et le département de l'Ain (cf. schéma du tourisme de l'Ain). L'acquisition de l'Historial répond de plus à deux enjeux :

- Conforter la mise en tourisme du site d'Ars en optimisant la fréquentation et en développant de l'offre d'hébergement ;
- Favoriser la montée en puissance du tourisme culturel à Ars (extension du PAH).

La fermeture de l'Historial, effective depuis le 31 décembre 2014 oblige la Communauté de communes à prendre une décision rapidement pour éviter sa fermeture au public pendant plusieurs mois. D'autant plus que 2015 est une année culturelle importante avec le bicentenaire de l'ordination du Curé d'Ars et que des recettes importantes sont à espérer pour le musée.

L'ouverture du musée et son exploitation seraient assurées par l'Office de tourisme en même temps que ses missions d'informations touristiques, sans recrutement de personnel pour la gestion du musée.

Après plusieurs rencontres avec le propriétaire, M. BOIREAUD, un accord a été trouvé selon les conditions suivantes :

- Acquisition du bâtiment au prix de 440 000 € ;
- Acquisition du stock marchandise restant pour un montant de 8 000 € environ ;
- Location sur 3 à 4 mois à compter du 1^{er} janvier 2015 au prix de 2 000 € / mois dans l'attente de la signature des actes notariés et afin d'éviter une fermeture ponctuelle du musée. Il est rappelé que le président dispose d'une délégation pour décider de la location de biens.

Le service de France Domaine a été consulté sur ce dossier.

Outre l'achat du bâtiment, des travaux sont nécessaires au niveau de la boutique et de l'accueil pour l'installation de l'office de tourisme, au niveau de la mise en accessibilité du site aux différents handicaps et de la scénographie du musée pour un montant estimé de 120 000 €. Les frais de notaire et les droits d'enregistrement et de création de la copropriété représentent environ 8 000 €.

Plusieurs subventions peuvent être obtenues auprès de l'Etat au titre de la DETR, de la Région Rhône-Alpes au titre du CDDRA et du CTTLA ce qui laisserait à la charge de la CCDSV un montant de 349 500 € à couvrir par un emprunt.

D'autres collectivités pourront être sollicitées pour une subvention, notamment le Conseil général de l'Ain sur le volet scénographie.

Le débat qui suit permet de préciser la rationalisation des emplois espérée entre l'OT et l'activité du musée, ce qui permettra une ouverture pendant toute l'année. M. Pierre PERNET et M. Martial THEVENET considèrent que l'effectif de l'OT devra être augmenté pour s'occuper du musée. M. Bernard GRISON précise que l'opération pourra être rentable au bout de 3 à 4 ans.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, par 36 voix pour, et 1 voix contre (pouvoir Noël CHEYNET) approuve l'acquisition du bâtiment (parcelle A 0274, commune d'Ars), des collections et du stock marchandise de l'Historial du Saint Curé d'Ars pour un montant global de 440 000 € ; adopte le plan de financement proposé qui intègre les subventions potentielles de l'Etat (DETR) et de la Région Rhône-Alpes (CDDRA et CTTLA) et sollicite les subventions prévues au plan de financement auprès de Mr le Préfet de l'Ain au titre de la DETR, volet économie et tourisme, pour l'acquisition et les travaux de rénovation de l'histoirel du Saint Curé d'Ars ; auprès de Mr le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du CDDRA, d'une part, sur l'axe développement touristique, pour l'acquisition du bâtiment et d'autre part, sur l'axe valorisation du patrimoine, pour les travaux de rénovation et de scénographie de l'histoirel du Saint Curé d'Ars ; auprès de Mr le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes une subvention au titre du CTTLA, pour les travaux de mise aux normes d'accessibilité de l'histoirel du Saint Curé d'Ars ; auprès de Mr le Président du Conseil général de l'Ain pour une subvention au titre de l'amélioration de l'interprétation et la scénographie de l'Historial ; auprès de Mr le Président du Syndicat Mixte Avenir Dombes Saône au titre d'une subvention au programme Leader si celui était retenu.

4 DESIGNATION DES DELEGUES AU NOUVEL OFFICE DE TOURISME

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé du Tourisme, rappelle que le Conseil communautaire du 19 novembre dernier a approuvé la fusion des deux offices de tourisme : « Trévoux – Saône Vallée » et « Ars – Porte Ouest de la Dombes » et a souhaité que cette fusion soit opérationnelle début 2015 sous le nouveau nom : « Ars Trévoux Tourisme » complété par la signature du territoire : « Une Principauté au naturel en Dombes Saône Vallée ».

Le travail mené en concertation avec les deux offices de tourisme depuis le mois de juillet 2014 aboutira à la fusion juridique des deux offices le 30 janvier prochain lors d'assemblées générales extraordinaires qui permettront d'une part, de voter les nouveaux statuts et d'autre part, d'élire les membres du Conseil d'administration.

La gouvernance de cette nouvelle structure prévoit dans son Conseil d'administration trois collèges de 10 membres chacun : un collège de professionnels et d'associations, un collège de bénévoles et un collège d'élus. La Communauté de communes doit donc désigner 10 personnes pour siéger au sein du collège d'élus dans cette association.

Le Bureau propose de désigner le Vice-Président chargé du Tourisme, M. Marc PECHOUX, le Vice-Président chargé de l'Environnement, M. Etienne SERRAT, la Vice-Présidente chargée de la Culture et du Patrimoine, Mme Marie Jeanne BEGUET, ainsi que M. Richard PACCAUD, Maire d'Ars et M. Daniel VIGNARD, Vice-Président du Syndicat mixte Avenir Dombes Saône en charge du Tourisme.

Suite à l'appel à candidature émis, les personnes suivantes sont également candidates pour représenter la CCDSV dans cette instance : Mme Nathalie BARDE, Mme Christine FORNES, Mme Monique RONGEON, M. Olivier EYRAULT, M. Michel RAYMOND.

Il est rappelé qu'au terme de l'article L2121-21 du code général des collectivités territoriales, le conseil peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret pour les nominations et présentations.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité décide de ne pas procéder à l'élection au scrutin secret pour la désignation de ces représentants, et désigne les 10 personnes suivantes pour siéger au sein du collège d'élus du Conseil d'administration de l'office de tourisme « Ars Trévoux Tourisme » :

- M. Marc PECHOUX, Vice-président chargé du Tourisme,
- M. Etienne SERRAT, Vice-président chargé de l'Environnement,
- Mme Marie Jeanne BEGUET, Vice-présidente chargée de la Culture et du Patrimoine,
- M. Richard PACCAUD, Maire d'Ars

- M. Daniel VIGNARD, Vice-président du Syndicat mixte Avenir Dombes Saône chargé du Tourisme,
- Mme Nathalie BARDE, conseillère communautaire,
- Mme Christine FORNES, conseillère communautaire,
- Mme Monique RONGEON, conseillère communautaire,
- Mr Olivier EYRAULT, conseiller communautaire,
- Mr Michel RAYMOND, conseiller communautaire.

5 DEMANDE DE SUBVENTIONS CTTLA

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé du Tourisme, rappelle que la CCDSV a signé avec la Région Rhône-Alpes le 9 février 2012, un Contrat de Tourisme et de Loisirs Adaptés (CTTLA). L'objectif de ce contrat est la mise en accessibilité à tous les handicaps des sites de tourisme et de loisirs du territoire. Il permet une aide financière de la Région pour des travaux de mise en accessibilité. Il prend en compte aussi bien les projets de la Communauté de communes que ceux des communes ou prestataires privés (restaurateurs et hébergeurs notamment) du territoire.

Lors de la fusion des deux Communautés de communes en janvier 2014, la Région a accepté d'étendre ce dispositif à l'ensemble de la CCDSV.

A terme, il s'agit d'obtenir le label « Tourisme et handicap » pour un maximum de sites de tourisme et de loisirs sur le territoire de la CCDSV afin de s'engager vers une « destination touristique accessible ».

Le CTTLA est organisé autour de 6 axes, tels que définis par la Région :

- Aménagement des espaces publics (taux de subvention entre 25 et 30 %).
- Aménagement de sites ou d'espaces touristiques (taux de subvention entre 35 et 50 %).
- Acquisition de matériel et adaptation de prestations touristiques (taux de subvention entre 50 et 53 %).
- Accompagnement et professionnalisation des acteurs touristiques (taux de subvention entre 58 et 80 %).
- Promotion et communication (taux de subvention de 50 %).
- Animation du contrat (taux de subvention de 50 % sur 3 ans).

M. Marc PECHOUX présente les dossiers de demande de subventions de la CCDSV au titre du CTTLA ; ceux-ci doivent être déposés avant le 5 février 2015, dernier délai. Les maîtres d'ouvrage ont ensuite 3 ans pour réaliser leurs opérations.

Dans ce cadre, 13 opérations portées par la CCDSV peuvent être inscrites au titre du CTTLA. Elles concernent des projets touristiques, patrimoniaux et culturels, pour lesquels les crédits budgétaires sont soit déjà inscrits (reports 2014), soit à inscrire sur la période 2015-2017, après présentation au séminaire du 28 février 2015 et validation en conseil communautaire.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve les demandes de subventions à la Région Rhône-Alpes au titre du CTTLA pour les opérations suivantes :

Action 2.3 Mise en accessibilité des sites patrimoniaux (naturel et culturel) du territoire :

	DEPENSES HT		RECETTES		
Historial du Saint Curé, Musée et Office de tourisme Travaux de mise en accessibilité	Rampe d'accès	27 400 €	Subvention RRA	12 250 €	30 %
	Modification de la porte	5 100 €	Fonds propres CCDSV	27 750 €	70 %
	Adaptation niveaux et faux plancher	7 500 €			
	TOTAL	40 000 €	TOTAL	40 000 €	100 %
Moulin de Reyrieux	Travaux de mise en accessibilité	22 000 €	Subvention RRA	7 700 €	35 %
			Fonds propres CCDSV	14 300 €	65 %
	TOTAL	22 000 €	TOTAL	22 000 €	

Action 3.1 Acquisition de matériels adaptés pour la mise en accessibilité des sites et des loisirs :

	DEPENSES HT		RECETTES		
Matériel de loisirs - découverte	3ème roue	2 100 €	Subvention RRA	5 250 €	50 %
	Vélos tricycle et tandems adaptés	8 400 €	Fonds propres CCDSV	5 250 €	50 %
	TOTAL	10 500 €	TOTAL	10 500 €	100 %

Action 3.2 Mise en place de dispositifs techniques et d'outils d'aide à la visite

	DEPENSES HT		RECETTES		
Espace culturel à Trévoux : Conception et réalisation d'un parcours audio guidé du Carré Patrimoines	Audio guide et chargeur	5 025 €	Subvention RRA	6 466 €	53 %
	Adaptation texte Audio description et enregistrement	7 175 €	Fonds propres CCDSV	5 734 €	47 %
	TOTAL	12 200 €	TOTAL	12 200 €	
Amplificateur d'aide à la visite	Visites guidées accessibles	12 000 €	Subvention RRA	6 360 €	53 %
			Fonds propres CCDSV	5 640 €	47 %
	TOTAL	12 000 €	TOTAL	12 000 €	
Parlement de Dombes à Trévoux	Mobilier accessible	5 000 €	Subvention RRA	2 650 €	53 %
			Fonds propres CCDSV	2 350 €	47 %
	TOTAL	5 000 €	TOTAL	5 000 €	
Mallettes atelier accessibles	Conception réalisation mallettes accessibles	10 560 €	Subvention RRA	5 597 €	53 %
			Fonds propres CCDSV	4 963 €	47 %
	TOTAL	10 560 €	TOTAL	10 560 €	
Espace d'interprétation de la Maison éclusière à Parcieux	Panneaux extérieurs	3 000 €	Subvention RRA	39 750 €	53 %
	Maquettes tactiles	8 000 €	Fonds propres CCDSV	36 020 €	47 %
	Outils de manipulation	10 000 €			
	Audiovisuels	17 000 €			
	Panneaux d'interprétation	7 000 €			
	Support enfants	7 500 €			
	Agencement	11 350 €			
	Honoraires	11 920 €			
	TOTAL	75 770 €	TOTAL	75 750 €	
Historial du Saint Curé d'Ars : Accueil Office de tourisme et Muséographie	Ajustement aux handicaps parcours scénographique	9 000 €	Subvention RRA	43 645.50 €	53 %
	Création d'un espace d'introduction adapté	30 000 €	Fonds propres CCDSV	38 704.50 €	47%
	Espace d'accueil OT et Musée	30 000 €			
	Honoraires	13 350 €			
	TOTAL	82 350 €	TOTAL	82 350 €	

Action 4.1 Formation et sensibilisation des acteurs locaux

	DEPENSES TTC		RECETTES		
	Formation pour guides	16 400 €	Subvention RRA	16 530 €	58 %
	Formation guides déficients visuels	2 500 €	Fonds propres CCDSV	11 970 €	42 %
	Formation mallettes ateliers	3 600 €			
	Formation accueil prestataires touristiques	6 000 €			
	TOTAL	28 500 €	TOTAL	28 500 €	

Action 4.2 Expertises flash

Cette troisième phase d'accompagnement et de conseils de cabinets spécialisés sur les questions d'accessibilité se fait tout au long du contrat sur des projets et actions spécifiques. Elle devrait être lancée pour les projets 2015-2017 à travers l'intervention d'un cabinet spécialisé de type ergothérapeute, estimée à 250 heures. Ce volume d'heures pourra être réévalué en fonction de l'avancement des projets.

	DEPENSES HT		RECETTES		
Ergothérapeute – phase 3	Expertise accessibilité	20 200 €	Subvention RRA	16 160 €	80 %
			Fonds propres CCDSV	4 040 €	20 %
	TOTAL	20 200 €	TOTAL	20 200 €	100 %

Action 5.1 Elaboration d'outils de communication et de promotion de la destination touristique

Plan de communication :	DEPENSES TTC		RECETTES		
	Promotion du territoire accessible	Conception et réalisation de document de promotion	5 454 €	Subvention RRA	20 000 €
	Création d'un teaser vidéo	5 300 €	Fonds propres CCDSV	20 154 €	50.2 %
	Reportage photos	5 460 €			
	Publicité média spécialisé	15 768 €			
	Publicité régionale	8 172 €			
	TOTAL	40 154 €	TOTAL	40 154 €	100 %

Action 5.2 Elaboration d'outils de communication adaptés

	DEPENSES HT		RECETTES		
		Guide d'aide à la visite	4 485 €	Subvention RRA	13 145 €
	Transcription braille et gros caractère	680 €	Fonds propres CCDSV	13 145 €	50 %
	Sous titrage vidéo	1 165 €			
	Doc de communications accessibles	4 900 €			
	Vidéo parlement	10 900 €			
	Images tactiles	4 160 €			
	TOTAL	26 290 €	TOTAL	26 290 €	100%

- ✓ Adopte le plan de financement indiqué pour chacune de ces opérations qui intègre les subventions de la Région Rhône-Alpes (CTTLA) ;
- ✓ Sollicite de M. le Président du Conseil Régional Rhône-Alpes au titre du CTTLA, les subventions pour les 13 opérations de mise en accessibilité des sites touristiques, naturels, culturels et de loisirs citées ci-dessus.

6 AVANCES SUR SUBVENTIONS 2015

Tourisme – Avance sur subvention 2015 à l'Office de tourisme Ars-Trévoux-Tourisme

M. Marc PECHOUX, Vice-Président chargé du Tourisme expose la demande du nouvel office de tourisme du territoire Ars Trévoux Tourisme.

Le nouvel Office de tourisme sollicite une avance sur la subvention annuelle de fonctionnement 2015 qui lui sera attribuée, ceci afin de faire face aux premières échéances de début d'année et notamment aux versements des salaires.

Il est rappelé que les deux Offices de tourisme « Trévoux – Saône Vallée et Ars » – « Porte ouest de la Dombes » ont perçu en 2014 les subventions de fonctionnement suivantes :

- 130 000 € pour l'OT « Trévoux – Saône Vallée » (budget prévisionnel 2014 : 191 000 €),
- 66 000 € pour l'OT « Ars – Porte Ouest de la Dombes » (budget prévisionnel 2014 : 76 500 €),

Soit un total de 196 000 € en 2014.

L'avance de subvention accordée au début de l'année 2014 était de 95 000 € pour les deux Offices de tourisme (65 000 € pour Trévoux et 30 000 € pour Ars).

Il est donc proposé de verser une avance forfaitaire, à valoir sur la future attribution annuelle, à hauteur de 95 000 €.

Il est rappelé que l'attribution annuelle se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le versement d'une avance forfaitaire de 95 000 € à valoir sur l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle 2015 à l'office de tourisme Ars Trévoux Tourisme.

Développement économique – Avance sur subvention 2015 à l'association VSDI

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, expose la demande de l'association Val de Saône Dombes Initiative (VSDI).

L'association VSDI soutient la création d'entreprises à travers l'attribution de prêt relais. Elle est financée par des participations des collectivités locales, définies par un barème selon le nombre d'habitants.

En 2014, la CCDSV a attribué à l'association 25 400 €, correspondant aux participations CCSV et CCPOD.

En 2015, la demande de subvention sera inférieure aux années précédentes. Le Conseil d'administration de VSDI a, en effet, décidé de supprimer la participation des collectivités au fond de prêt de 0,30 € / hbt. La subvention demandée en 2015 devrait donc s'élever à 18 120 € (soit 36 073 habs X 0,50 €) + 80 € de cotisation.

Afin de faire face à ses charges de fonctionnement et dans l'attente du vote, l'association sollicite une avance sur la subvention 2015 à hauteur de 9 000 € (50 % de la subvention espérée pour 2015).

Il est rappelé que l'attribution annuelle se fait au regard du budget prévisionnel de l'année et des résultats de l'année antérieure que l'association présente à l'appui de sa demande de subvention.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le versement d'une avance forfaitaire de 9000 € à valoir sur l'attribution de la subvention de fonctionnement annuelle 2015 à l'association Val de Saône Dombes Initiative.

7 PORTAGE FONCIER DES EMPRISES DU GYMNASE ET DU NOUVEAU COLLEGE

M. Jean-Claude AUBERT, Vice-Président chargé de l'Aménagement et des Transports, rappelle que la CCSV a acquis par préemption fin 2010, une propriété de 7.22 ha à l'abandon sur la commune de Saint Didier de Formans pour 800 K€.

Cette propriété, remarquablement bien située à la jonction de plusieurs communes (Trévoux, Saint Didier, Reyrieux, Sainte Euphémie) a été acquise pour constituer une réserve foncière en vue d'y installer des équipements publics et pour aménager les voies. Elle a été revendue immédiatement à l'EPF de l'Ain pour portage foncier pendant 4 ans à compter du 18 janvier 2011, pour le même prix.

La convention EPF/CCSV prévoit au terme du portage (18 janvier 2015), le remboursement de l'achat et des frais : soit 809 445 € HT pour les 7.22 ha.

Le besoin pour l'emprise du gymnase et du collège est de moins de 4 ha sur la partie Est de la propriété.

Suite à une rencontre avec l'EPF, et après débat en bureau communautaire, il est proposé :

- De racheter à l'EPF de l'Ain, l'emprise du gymnase et du collège au terme du portage actuel au prix de 404 722.70 € correspondant au 4/8^{ème} de la valeur globale des terrains acquis par l'EPF le 18 janvier 2011 à la demande de la CCSV ; la superficie exacte, inférieure à 4 ha, est en cours de définition avec le projet ;
- De prolonger le portage foncier par l'EPF des terrains restant (environ 3.2ha) pour une nouvelle période de 4 ans avec mission de valorisation foncière des terrains en concertation avec la commune et la CCDSV.

Cette prolongation du portage se fait par avenant à la convention entre l'EPF et la CCSV ; l'avenant prévoit notamment :

- Le remboursement des 4/8^{ème} de la valeur globale des terrains, soit la somme de 404 722.70 € à compter de l'échéance 2015 (18 janvier 2015) ;
- Le remboursement à partir de 2016 à la date anniversaire de l'avenant de la valeur du stock restant dû, soit 404 722.70 € HT par annuités constantes sur 4 ans ;
- Le paiement à la date anniversaire de l'avenant des frais de portage foncier (1.5 % /an du capital restant dû).

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 35 voix pour et 2 abstentions, approuve le rachat à l'EPF de l'Ain, de l'emprise du gymnase et du collège au terme du portage actuel pour une superficie d'environ 4 ha, qui sera arrêtée avec le projet du gymnase et du collège, au prix de 404 722.70 € HT auquel s'ajoute les frais de portage foncier pour un an sur la base du montant du stock global de 809 445.39 € HT ; accepte la prolongation par avenant de la convention initiale de portage foncier par l'EPF des terrains restant (environ 3.2ha) pour une nouvelle période de 4 ans aux conditions suivantes :

- Remboursement des 4/8^{ème} de la valeur globale des terrains, soit la somme de 404 722.70 € à compter de l'échéance 2015 ;
- Remboursement à partir de la date anniversaire de l'avenant en 2016 de la valeur du stock restant dû, soit 404 722.70 € HT, par annuités constantes sur 4 ans ;
- Paiement à la date anniversaire de l'avenant à partir de 2016, des frais de portage foncier (1.5 % HT/an du capital restant dû).

Et mandate le Président de la CCDSV pour signer l'avenant de prolongation du portage foncier, les actes notariés d'acquisition des terrains et toutes pièces se rapportant à cette affaire.

8 POLITIQUE DES CONTRATS AIDES

M. Richard SIMMINI, Vice-Président chargé du Développement Economique, de l'Emploi et de l'Insertion, rappelle que depuis 1995, la Communauté de communes Saône Vallée a soutenu le dispositif des contrats aidés mis en place par l'Etat en complétant comme le permet la loi, les aides de l'Etat sur ces contrats. Plusieurs délibérations successives de la CCSV ont instauré puis modifié cet accompagnement en fonction des évolutions apportées par l'Etat et dont l'objectif est l'insertion professionnelle des publics.

La dernière délibération de la CCSV, 2011C32 du 25 mai 2011 fixait les règles suivantes pour l'intervention communautaire sur les CUI et les CAE :

- temps de travail minimum de 26h hebdomadaires,
- durée minimale du contrat de travail ou de son renouvellement : 6 mois avec engagement à le renouveler,
- taux de prise en charge par la Communauté de communes : 10 % du coût à la charge de l'employeur pour les contrats subventionnés à 80 % maximum.

Ces dernières années, le budget annuel voté par la CCSV n'a pas permis de répondre à toutes les demandes des différents employeurs de ces contrats : communes, associations et établissements publics.

Après avoir pris connaissance du dossier, le Bureau propose d'apurer la situation et pour cela :

- D'honorer prioritairement les demandes 2014 des communes (10 127 €), et partiellement celles des associations et établissements publics à hauteur des crédits votés en 2013, respectivement 20 000 € et 3 500 €, soit au total 33 627 € à inscrire au budget 2015 ;
- De ne pas reconduire en 2015 et au delà, le dispositif d'accompagnement de la CCDSV aux contrats aidés par l'Etat et donc de rapporter les délibérations de la CCSV instituant ce dispositif ;
- D'informer rapidement les employeurs actuellement bénéficiaires de cet accompagnement financier, de la fin de ce dispositif au 1^{er} janvier 2015 et de l'apurement de la situation selon les modalités ci-dessus.

Le tableau ci-dessous résume la proposition :

	Budget voté	Demandes de versement	Dépenses réalisées (CA)
2013	33 100 €	33 421,25 €	33 421,25 €
2014	15 000 €	45 035,42 €	0 €
Proposition 2015	33 627 €		

M. Michel RAYMOND s'inquiète de la situation des structures d'insertion qui vont être pénalisées par cette proposition. Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 2 abstentions (P. PERNET, MJ BEGUET) et 4 voix contre (D. VIAL, N. CHEYNET, M. RAYMOND, I. ACHARD), approuve la proposition d'apurer la situation concernant la politique communautaire d'accompagnement des contrats aidés en honorant les demandes faites par les communes en 2014 à hauteur de 10 127 €, et celles faites par les associations à hauteur de 20 000 € et celles faites par les établissements publics à hauteur de 3 500 €, soit au total 33 627 € et décide de mettre fin au dispositif d'accompagnement de la CCDSV aux contrats aidés par l'Etat à partir du 1^{er} janvier 2015 et donc de rapporter les délibérations du 6 février 1995, du 05 décembre 2005 (2005-61), et du 25 mai 2011 (2011C32) de la CCSV instituant ce dispositif.

9 VENTE DES IPHONES DU CIRCUIT L'EAU ET LES HOMMES

M. Bernard GRISON, Président, rappelle que le projet de création de circuits « L'eau et les hommes », lancé en 2011, prévoyait une application avec géo localisation sur Iphone. Pour cela, 30 appareils ont été achetés par la Communauté de communes Saône Vallée pour permettre de suivre les circuits et disposer à certaines étapes de commentaires illustrés sur les appareils. L'Office de tourisme était chargé de la gestion des Iphones.

Toutefois, l'application imaginée initialement n'a jamais fonctionné de manière satisfaisante (technologie trop complexe, mauvais rendu esthétique et complexité d'utilisation) et par ailleurs, le prestataire initial a déposé le bilan ...

Au regard de ces évolutions, le comité technique du projet a donné une nouvelle orientation au projet de circuits « L'eau et les hommes » : développement d'une application compatible sur Smartphone et Android avec une technologie plus simple qui devrait voir le jour pour l'été 2015.

Aussi, pour les 30 Iphones acquis par la CCDSV, il est proposé :

- De conserver 5 Iphones à disposition de l'Office de tourisme pour permettre aux visiteurs non équipés d'effectuer les balades commentées.
- De vendre les 25 Iphones restants au tarif de 80€/téléphone en donnant la priorité aux mairies pour un usage professionnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité approuve le principe de vendre 25 appareils Iphones 4 - 8G, acquis par la CCSV en 2011 et fixe le prix de vente à 80 € par appareil et mandate le Président à signer tous les documents relatifs à ces ventes.

10 SPORT – APPROBATION DE L'AVANT-PROJET DETAILLE DU GYMNASSE DU NOUVEAU COLLEGE A SAINT DIDIER DE FORMANS

En l'absence de M. Yves DUMOULIN, Vice-Président chargé des Sports, M. Bernard GRISON, Président, présente l'avant-projet détaillé du gymnase du nouveau collège de Saint Didier de Formans et tout d'abord rappelle que la CCSV s'est engagée depuis 2011 en concertation avec le Conseil Général de l'Ain dans la construction d'un gymnase à proximité du nouveau collège de Trévoux, sur des terrains acquis par la CCSV et actuellement portés par l'EPF 01.

Les différentes étapes de validation du projet ont vu l'approbation du programme de travaux, l'attribution de la maîtrise d'œuvre de l'ensemble de l'opération (construction du collège et du gymnase) au Conseil Général de l'Ain, l'inscription du projet dans les orientations budgétaires pour 2012 puis 2013 de la CCSV ainsi que dans les perspectives liées à la fusion des deux communautés Saône Vallée et Porte Ouest de la Dombes.

Les discussions avec le Conseil Général de l'Ain sur la nature et le montant des dépenses ont abouti récemment et se résument comme suit :

- La construction du collège est entièrement à la charge du Conseil Général de l'Ain ;
- Le gymnase et les installations sportives extérieures sont à la charge de la CCDSV ;
- Les aménagements extérieurs (parvis et stationnements) ainsi que les parties communes (bassin de rétention, raccordements, ...) sont pris en charge par la CCDSV mais financés à hauteur de 80 % du HT par le Conseil Général de l'Ain ;
- Les dépenses communes (frais divers, jury de concours, étude de sols, géomètre, taxes locales, ...) sont pris en charge par le Conseil Général de l'Ain mais financés par la CCDSV à hauteur de 20 % du HT ;
- Les honoraires (programmiste, maîtrise d'œuvre, contrôle technique, SPS, ...) répartis entre les deux maîtres d'ouvrage dans ces mêmes proportions
- Divers frais annexes ont été pris en charge directement et entièrement par la CCDSV.

L'opération (collège et gymnase) est décomposée dans le tableau ci-dessous, issu des services du Conseil Général et présenté en séance.

Le plan de financement prévisionnel de l'opération prévoit :

- la participation du Conseil Général de l'Ain sur les aménagements extérieurs dans les proportions indiquées ci-dessus,
- la vente de 1 à 2 ha de terrains actuellement en réserve foncière,
- une éventuelle subvention du Conseil Général de l'Ain au titre de la dotation territoriale.

Il est souligné que les chiffres annoncés sont des estimations avant consultation des entreprises de travaux et que les résultats d'appel d'offres actuels donnent des montants de marchés inférieurs aux estimations. M. Frédéric VALLOS précise notamment que le projet a fait l'objet de plusieurs discussions avec le Conseil Général qui a fait des efforts importants pour redéfinir le projet.

M. Michel RAYMOND regrette que les extensions pour l'équipement sportif ne soient pas prévues ; elles seront nécessaires dans 20 ans.

Les accès de ces équipements sont à améliorer. Suite à une remarque de M. Olivier EYRAUD, le Vice-Président en charge de l'Aménagement, M. Jean-Claude AUBERT, propose qu'une priorité soit donnée à la réalisation par la Communauté de voies cyclables desservant cet équipement.

Sur le plan foncier, il est rappelé que la valorisation des terrains restants (environ 3ha) se fera en concertation avec la commune de Saint Didier. Mme Marie Jeanne BEGUET souhaite que l'on réfléchisse à l'utilisation de ces terrains pour des équipements publics futurs.

Il est rappelé qu'en échange de la mise à disposition gratuite au Conseil Général des terrains pour le collège, l'emprise de l'actuel collège de Trévoux, ancienne propriété du syndicat des collèges remise au Conseil Général lors de la dissolution de ce syndicat, sera rétrocédée à la Communauté par le Conseil Général.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, par 32 voix pour, 4 abstentions (B. Guérin, J. Cormorèche, M. Raymond, I. Achard) et 1 voix contre (JJ Bettiol) approuve l'avant projet détaillé de la construction du gymnase du collège à Saint Didier de Formans, pour un montant total hors participation du Conseil Général de l'Ain de 7 474 661 € TTC décomposé dans le tableau suivant qui tient compte des montants exposés par le Conseil général :

Dépenses HT	Gymnase et installations sportives extérieures	Aménagements extérieurs *	Dépenses communes*	Totaux
Travaux	3 751 050	1 082 750		4 833 800
Plus value bus et évolution APS/APD		207 907		207 907
Honoraires	560 916	237 572		798 488
Imprévu, révisions et divers	262 574	90 346	214 610	567 530
Total HT	4 574 540	1 618 575	214 610	6 407 725
Total TTC	5 489 449	1 942 291	257 532	7 689 272
Dépenses brutes TTC (sf dépenses communes)	5 489 449	1 942 291	42 922	7 474 661
Participation CG 01 (sur HT)*		1 294 860		1 294 860
Dépense nettes TTC (sf dépenses communes)	5 489 449	647 430	42 922	6 179 801

Adopte le plan de financement proposé avec l'hypothèse d'une vente de terrain actuellement en réserve foncière et mandate le Président pour poursuivre cette opération en collaboration avec le Conseil Général de l'Ain et la Municipalité de Saint Didier de Formans et l'autorise à signer toute pièce nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

11 QUESTIONS DIVERSES

M. Claude TRASSARD (Trévoux) demande où en sont les réflexions sur la création d'une aire de grand passage sur le territoire communautaire. Plusieurs courriers ont été reçus en mairie pour annoncer des dates de prochains grands passages de gens du voyage en avril et mai 2015. Le président rappelle qu'il a reçu la médiatrice départementale des gens du voyage au cours de l'année 2014 et qu'en effet, ce sujet difficile devra être traité par le bureau avant que des propositions soient soumises au conseil communautaire.

La séance est levée à 22h45

Prochaine réunion du Conseil Communautaire le 23/02/2015